Leçon -Semaine 4: Présentation des états de synthèse SYSCOHADA

UVCI

Dr Kanigui YEO @ UVCI 2017

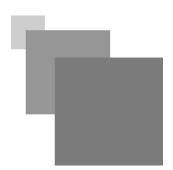


Table des matières

Objectifs	3
Introduction	4
I - I- Les différents systèmes de présentation des états de synthèse	5
1. 1-Le Système Normal	5
2. 2-Le système allégé	5
3. 3-Le Système Minimal de Trésorerie (SMT)	5
II - II- Les états financiers de synthèses	7
1. 1- Le Bilan	7
2. 2-Le Compte de Résultat (Compte de Produits et Charges CPC)	10
3. 3-Le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)	11
4. 4- L'état annexé	12
5. Exercice	12
Solutions des exercices	15

$\overline{Objectifs}$

A l'issue de cette leçon, vous serez en mesure de :

- \bullet identifier les systèmes de présentation des états de synthèse ;
- établir de manière simplifiée les états de synthèse notamment le bilan.

Introduction



A la fin de chaque exercice comptable, les entreprises doivent établir un ensemble de documents comptables qui fournissent des informations fiables et pertinentes sur leurs patrimoines et leurs résultats. Par patrimoine on entend tout ce que l'entreprise peut posséder en tant que terrains, constructions, matériel, stocks, titres, créances, dettes, etc.

L'article 7 du Droit Comptable OHADA dispose que : « les états financiers de synthèse regroupent les informations comptables au moins une fois par an sur une période de 12 mois appelée exercice ».

Ces documents comptables sont appelés, les états de synthèse et comportent :

- -le Bilan.
- -le compte de résultat (compte de produits et charges CPC),
- -le TAFIRE (Tableau Financier des Ressources et des Emplois),
- -l'état annexé correspondant l'état des informations complémentaires (ETIC).

Ils forment un tout indissociable et décrivent de façon régulière et sincère les événements, opérations et situations de l'exercice pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

I- Les différents systèmes de présentation des états de synthèse



1-Le Système Normal	5
2-Le système allégé	5
3-Le Système Minimal de Trésorerie (SMT)	5

Deux critères permettent de déterminer le système comptable minimum applicable à une entreprise : le chiffre d'affaires (CA) et l'activité.

Ainsi suivant que l'entreprise a une activité de commerce, d'artisanat ou de service, le seuil de chiffre d'affaires contribuant à la définition du système de comptabilité applicable à minima, varie.

Dans l'espace OHADA, nous distinguons trois (3) systèmes de présentation des états financiers de synthèse.

1. 1-Le Système Normal

Le système normal est encore appelé système de droit commun. Toute entreprise ayant un chiffre d'affaires (CA) d'au moins cent millions (100.000.000) FCFA, doit présenter ses états financiers de synthèse, selon le système normal.

Il comporte l'obligation d'établir quatre (4) documents de synthèse :

- le bilan.
- le compte de résultat,
- le TAFIRE, et
- · l'état annexé.

2. 2-Le système allégé

Ce système est sommaire. Il peut être adopté par les entreprises ayant un chiffre d'affaires (CA) inférieur à cent million (100.000.000) FCFA. Dans ce cas la tenue des états financiers de synthèse consiste en l'élaboration d'un bilan, d'un compte de résultat simplifié (par réduction du nombre de rubriques et de postes/comptes) et de l'état annexé. Par ailleurs l'entreprise est dispensée du TAFIRE.

3. 3-Le Système Minimal de Trésorerie (SMT)

Il n'impose aucun des états financiers classiques, mais repose sur l'établissement d'un simple état des recettes et des dépenses dégageant le résultat de l'entreprise.

Les très petites entreprises sont assujetties au système minimal de trésorerie

(SMT). Il permet aux entreprises du secteur informel d'avoir un minimum d'organisation comptable, afin de renforcer leur crédibilité, notamment envers les institutions financières.

L'entreprise peut opter pour ce système tant que son chiffre d'affaires reste inférieur à un certain seuil, lequel seuil est fixé en fonction de la nature de l'activité.

Nature de l'activité	Seuil du Chiffre d'Affaires en FCFA
Les entreprises de négoce	30 000 000
Entreprises artisanales et assimilées	20 000 000
Entreprises de services	10 000 000

Récapitulatif des Systèmes Applicables

Les états financiers de synthèse annuels sont arrêtés au plus tard dans les quatre (4) mois, suivant la date de clôture de l'exercice. Ce faisant, l'exercice comptable commence le 1er Janvier et est clos au 31 Décembre, d'où les dits états financiers doivent être établis au plus tard en fin Avril. Cette exigence se justifie car l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'entreprise, doit se tenir au plus tard dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice.

L'OHADA impose des exercices calés sur l'année civile. Ainsi, si vous démarrez votre entreprise en cours d'année, avant le 30 juin, vous devrez clôturer le 31 Décembre de la même année, soit un exercice plus court que 12 mois, si vous démarrez après le 30 juin, vous devrez clôturer à la fin de l'année suivante, soit un exercice plus long que 12 mois.

Tableau récapitulatif des systèmes comptables

Seuil du CA		Système comptable			
En millions de FCFA		Minimal	Allégé	Normal	
Seuil	Commerce <30	Obligatoire	Facultatif	Facultatif	
SMT	Artisanat < 20				
	Service <10				
CA>=	Seuil SMT et < 100	Interdit	Obligatoire	Facultatif	
CA>=1	.00	Interdit	Interdit	Obligatoire	

II- Les états financiers de synthèses



1- Le Bilan	
2-Le Compte de Résultat (Compte de Produits et Charges CPC)	10
3-Le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)	11
4- L'état annexé	12
Exercice	12

1. 1- Le Bilan

Le Bilan permet de décrire en termes d'emplois et de ressources la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée. Il décrit séparément les éléments d'actif et les éléments de passif constituant le patrimoine de l'entreprise. Il fait aussi apparaître de façon distincte les capitaux propres. C'est un tableau dont la partie des ressources est appelée PASSIF et celle des emplois est dénommée ACTIF.

-Le PASSIF : il indique l'origine des ressources dont dispose l'entreprise telles que les capitaux propres, les emprunts, les dettes, etc.

-L'ACTIF: il traduit l'utilisation des ressources c'est-à-dire les emplois des capitaux en biens, titres, créances, etc... Par conséquent le Passif du Bilan doit être égal à son Actif. En d'autres termes, le bilan doit être équilibré. Les comptes du Bilan sont composés des comptes des classes 1, 2, 3,4 et 5 du plan comptable SYSCOA.



Complément : 1-1-Structure condensée du bilan

La structure du bilan

La structure du bilan

ACTIF				PA	SSI	F			
		Montants			Montants			ants	
	Brut	Amort et prov.	Net	N-1 Net		Brut	Amort. Et Prov.	Net	N-1 Net
2-Actif immobilisé					1-Ressources durables				
3et 4-Actif circulant					4-Passif circulant				
5-Trésorerie (actif)					5-Trésorerie (passif)				
Total					Total				

	Complément	:	1-2-Structure	$d\acute{e}taill\acute{e}e$	du	bilan
4	C C III p CC III CC ICC	•	1 / C C C C C C C C C C C C C C C C C C	000000000	00 00	0 0000.

ACTIF	PASSIF

CAPITAUX PROPRES (classe 1) ACTIF IMMOBILISE (classe 2) 20 Charges immobilisées 10 Capital 21 Immobilisations incorporelles 10 à 12 Primes et réserves 22 à 24 Immobilisations corporelles 13 Résultat net de l'exercice 25 Avances versées, sur immobilisations Autres capitaux propres 14 Subvention d'investissement Immobilisations financières 15 Provisions réglementées 26 titres de participations 27 Autres immobilisations financières DETTES FINANCIERES (classe 1) (prêts, titres, immobilisés, dépôts et cautionnements 16 Emprunts versés, intérêts courus) 17 Dettes de crédit-bail 19 Provisions financières pour risques charge ACTIF CIRCULANT (classe 3 et 4) Actif circulant HAO (48) PASSIF CIRCULANT (classe 4) Stocks (31 à 38) Dettes circulantes HAO (48) 31 à 38 Marchandises (Dette d'investissement, dettes sur acquisitions de titres etc.). Créances et emplois assimilés. (40 à 47) 409 fournisseurs avances versées 419 Clients avances reçues 41 Clients 40 Fournisseurs 42 à 47 Autres créances 44 Dettes fiscales

TRÉSORERIE ACTIF (classe 5)

50 Titres de placement

52 à 58 Banque, C C P, caisse, etc.

478 ECARTS DE CONVERSATION ACTIF

.....

(perte probable de change)

TRÉSORERIE PASSIF (classe 5)

42 Dettes sociales

18/47 Autres dettes

56 Banque et crédits de trésorerie (concours bancaires etc.)

.....

479 ECART DE CONVERSION PASSIF (gain probable de change)

Pour des raisons de clarté la présentation suivante sera utilisée lors des évaluations.

ACTIF	ACTIF	ACTIF	PASSIF	PASSIF	PASSIF
N ° Comptes	Éléments	Montants	N ° Comptes	Éléments	Montants
2	Actif immobilisé	Montants	1	Ressources durables (Capitaux propres,)	Montants
3&4	Actif circulant		4	Passif circulant	

5	Trésorerie - ACTIF		5	Trésorerie - PASSIF	
			•••		
	TOTAL	Montant total ACTIF		TOTAL	Montant total PASSIF

2. 2-Le Compte de Résultat (Compte de Produits et Charges CPC)

Le compte de résultat est un état de synthèse qui décrit en termes de produits et charges les composantes du résultat final de l'exercice comptable. Il récapitule les produits et les charges qui font apparaître, par différence, le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice.

Il est déterminé à partir des comptes de produits et charges, c'est-à-dire les comptes de gestion tenus durant l'exercice comptable et en tenant compte à la fin, des écritures d'inventaires telles que les amortissements, les provisions et les régularisations. Aussi, le CPC permet de décomposer le résultat net de l'exercice en trois niveaux :

• Le résultat d'exploitation (RE) qui est défini par la différence entre les produits d'exploitation (PE) et les charges d'exploitation (CE).

• Le résultat financier (RF), c'est la différence entre les produits financiers (PF) et les charges financières (CF).

• Le résultat d'exploitation (RE) plus le résultat financier (RF) donne le résultat courant (RC), c'est-à-dire le résultat ordinaire qui découle de l'activité normale et courante de l'entreprise.

• Le résultat non courant (RNC) (résultat hors activités ordinaires) qui est déterminé par les produits non courants (PNC) et les charges non courantes (CNC) c'est-à-dire hors activités ordinaires.

RHAO = PHAO - CHAO

Tout comme le Bilan, le CPC est établi en postes, c'est-à-dire que les comptes principaux de charges et de produits sont regroupés en postes correspondants.

Le résultat net dégagé au niveau du CPC est reporté au PASSIF du Bilan et plus précisément dans le poste « 13 –Résultat net de l'exercice » et ce, quelque soit son signe, c'est-à-dire perte ou bénéfice.

Le CPC est établi à partir des comptes de gestion regroupés dans les classes suivantes:

- Classe 6. Comptes de Charges des Activités Ordinaires
- Classe 7. Comptes de Produits des Activités Ordinaires

• Classe 8. Comptes des autres Charges et des autres Produits (hors activités ordinaires).

📦 Complément : Structure du compte de résultat

ACTIVITES D'EXPLOITATION

- Marchandises
- Achat de m/ses
- Matières premières
- Achats de matières premières
- Variation des stocks
- Autres achats
- Variation de stocks
- Transport
- Services extérieurs
- Impôts etc.
- Charges de personnel
- (1) total des charges

ACTIVITES FINANCIERES

- Frais financiers
- Etc.
- (3) Total des charges financières
- (5) Total des charges des activités ordinaires

HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES HAO

- Valeurs comptables des cessions
- Charges HAO
- Dotations HAO
- (7) TOTAL DES CHARGES HAO II
- Participation des travailleurs
- Impôts sur le résultat
- (9) Total des charges (5) + (7)

ACTIVITES D'EXPLOITATION

- Ventes des marchandises MB/Mses
- Ventes produits fabriqués
- Production stockée MB/matières
- Produits accessoires
- Autres produits etc.

Valeur ajoutée

- Excédent brut d'exploitation (EBE)
- (2) Total des produits d'exploitation
- (a) Résultat d'exploitation
- (a) = (2) (1)

ACTIVITES FINANCIERES

- Revenus financiers

Total des produits financiers

- (b) Résultat financier
- (b) = (4) (3)
- (6) Total des produits des activités ordinaires

ACTIVITES

(c)RESULTAT DES ORDINAIRES = (6) - (5)

Hors activités ordinaires HAO

- Produits des cessions
- Produits HAO etc.
- (8) TOTAL DES PRODUITS HAO

Résultat HAO

- (8) (7)
- (10) Total des produits (I + II)

RESULTAT NET (10) - (9)

Bénéfice + Perte

3. 3-Le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)

La confection du TAFIRE se fonde sur la comptabilisation obligatoire des flux, des emplois et des ressources de l'exercice.

Il est destiné à expliquer l'évolution des grandes masses du bilan et à situer le niveau normal du besoin de financement.

Le TAFIRE permet :

Une obtention comptable de la capacité d'autofinancement (CAF);

L'analyse des éléments du besoin de financement (BF) qui sont traitées en éléments d'exploitation (stocks, créances et dettes liées) pour déterminer un besoin de financement d'exploitation (BFE) et en éléments hors activité ordinaire (HAO).

Le système comptable OHADA met en évidence, dans le bilan, une autre notion. C'est celle de la trésorerie de l'entreprise, point clé de l'analyse et de la gestion financière. Il présente ainsi des rubriques trésorerie-actif et de trésorerie-passif qui, par simple différence, permet d'obtenir la trésorerie nette globale.

Le TAFIRE comprend deux parties :

Une 1ère partie constituée de quatre soldes financiers servant à expliquer le bas du bilan.

- La Capacité d'Auto financement global (CAFG): Elle est égale à l'Excédent brut d'exploitation (E.B.E.) duquel on déduira les charges décaissables et auquel on ajoutera les produits encaissables (à l'exclusion des produits de cessions d'actif immobilisé).
- L'Auto Financement (AF) : Il est égal à la C.A.F.G. de laquelle les dividendes mis en paiement dans l'exercice sont déduits.
- La variation du Besoin de financement (BF): La variation du Besoin de financement d'exploitation (B.F.E.). Elle est la somme de la variation des stocks, de la variation des créances et de la variation des dettes circulantes à l'exclusion des éléments H.A.O.
- L'Excédent de Trésorerie d'Exploitation (ETE) : Cet excédent est égal à l'E.B.E. duquel on déduit la variation du B.F.E. et la production immobilisée.

Une 2ème partie avec un tableau de deux colonnes : les ressources durables et les emplois à financer. Ce tableau est destiné à expliquer le haut du bilan et à éclairer sur la manière avec laquelle les capitaux stables ont financé les investissements stables.

4. 4- L'état annexé

L'état annexé complète et précise, pour autant que de besoin, l'information donnée par les autres états financiers annuels. Son rôle est donc essentiel pour la compréhension des informations contenues dans les autres états financiers.

L'état annexé est donc un document complémentaire des autres états financiers avec lesquels il concourt à l'obtention d'une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Sa production ne doit pas être marquée par une lourdeur excessive. Au contraire, un allégement sensible est vivement souhaité.

La qualité de ce document tenant plus à la pertinence des informations qu'à leur volume, il ne doit fournir que des indications significatives par application du principe d'importance significative. Cette qualité est présumée pour un certain nombre d'éléments dont la mention est de ce fait obligatoire. Pour d'autres éléments, elle est à apprécier en fonction de la taille de l'entreprise et de son statut juridique.

Lorsque les informations requises ont été portées au Bilan ou au Compte de résultat, elles doivent être détaillées et précisées dans l'État annexé.

Trois types d'informations sont nécessaires :

- les règles et méthodes comptables ;
- les compléments d'informations relatifs au Bilan et au Compte de résultat ;
- et les autres éléments d'information.

L'état annexé faisant partie des états financiers annuels, toutes les informations qu'il contient doivent être vérifiables et comparables d'un exercice à l'autre.

L'état annexé engage la responsabilité du chef d'entreprise à qui il incombe de choisir les informations nécessaires et utiles. Est requise la production de toute information susceptible d'influencer le jugement que les destinataires des comptes peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

5. Exercice

[Solution n°1 p 15]

Exercice
1- Le système comptable minimum applicable à une entreprise dépend de :
☐ niveau du chiffre d'affaires
☐ l'effectif des employés
☐ la nature l'activité
☐ états financiers de synthèse

. .

Exercice
2- Le système normal de présentation des états de synthèse est encore appelé :
O Système Minimal de Trésorerie
O système des grandes entreprises
O système de droit commun
O système allégé
Exercice
3-Dans le système normal de présentation des états de synthèse, les entreprises :
O sont dispensées du TAFIRE
O ont l'obligation d'établir un simple état des recettes et des dépenses
O ont l'obligation d'établir tous les documents comptables à l'exception du bilan
O ont l'obligation d'établir quatre documents comptables : le bilan, le compte de résultat, le TAFIRE et l'état annexé
Exercice
4-Dans le système allégé de présentation des états de synthèse, les entreprises :
O sont dispensées du TAFIRE
O ont l'obligation d'établir un simple état des recettes et des dépenses
O ont l'obligation d'établir tous les documents comptables à l'exception du bilan
O ont l'obligation d'établir quatre documents comptables : le bilan, le compte de résultat, le TAFIRE et l'état annexé
Exercice
5-Dans le SMT, les entreprises :
O sont dispensées du TAFIRE
O ont l'obligation d'établir un simple état des recettes et des dépenses
O ont l'obligation d'établir tous les documents comptables à l'exception du bilan
O ont l'obligation d'établir quatre documents comptables : le bilan, le compte de résultat, le TAFIRE et l'état annexé
Exercice
6- Les comptes du Bilan sont composés des comptes des classes 1, 2, 3,4 et 5 du plan comptable.
O Vrai
O Faux
Exercice
7-Le PASSIF du bilan :
indique l'origine des ressources dont dispose l'entreprise

 $\ensuremath{\bigcirc}$ traduit l'utilisation des ressources c'est-à-dire les emplois

Exercice

 $8\text{-}L'ACTIF\ du\ bilan$:

- O indique l'origine des ressources dont dispose l'entreprise
- O traduit l'utilisation des ressources c'est-à-dire les emplois

Solutions des exercices

Solution n°1	Exercice p. 12
Exercice	
✓ niveau du chiffre d'affaires	
l'effectif des employés	
✓ la nature l'activité	
☐ états financiers de synthèse	
Exercice	
O Système Minimal de Trésorerie	
O système des grandes entreprises	
système de droit commun	
O système allégé	
Exercice	
O sont dispensées du TAFIRE	
O ont l'obligation d'établir un simple état des recettes et des dépenses	
O ont l'obligation d'établir tous les documents comptables à l'exception	on du bilan
ont l'obligation d'établir quatre documents comptables : le bila TAFIRE et l'état annexé	n, le compte de résultat, le
Exercice	
o sont dispensées du TAFIRE	
O ont l'obligation d'établir un simple état des recettes et des dépenses	
O ont l'obligation d'établir tous les documents comptables à l'exception	on du bilan
O ont l'obligation d'établir quatre documents comptables : le bila TAFIRE et l'état annexé	n, le compte de résultat, le
Exercice	
O sont dispensées du TAFIRE	
• ont l'obligation d'établir un simple état des recettes et des dépenses	

0	ont l'obligation d'établir tous les documents comptables à l'exception du bilan
0	ont l'obligation d'établir quatre documents comptables : le bilan, le compte de résultat, le TAFIRE et l'état annexé
E	kercice
•	Vrai
0	Faux
\mathbf{E}_{2}	kercice
•	indique l'origine des ressources dont dispose l'entreprise
0	traduit l'utilisation des ressources c'est-à-dire les emplois
<u>E</u>	kercice
0	indique l'origine des ressources dont dispose l'entreprise
•	traduit l'utilisation des ressources c'est-à-dire les emplois